

LE PUBLICISTE.

NONIDI 29 Brumaire, an VIII.



Proclamation du général espagnol, don Domingo Isquierdo, contre les émigrés français. — Arrivée de plusieurs courriers à Strasbourg, venant de Paris. Marche de troupes considérables se dirigeant vers le Rhin. — Arrêté des consuls de la république, relatif à la tranquillité intérieure. — Réflexion du citoyen Saint-Aubin sur la taxe d'entretien des routes. — Nouvelles diverses.

ITALIE.

De Venise, le 8 brumaire.

C'est après-demain que finit la cérémonie des obseques du pape. Le 18, les cardinaux se rendront au conclave. Leur nombre est déjà de plus de 30.

De Gènes, le 15 brumaire.

Il n'y a plus d'autrichiens entre la Bormida & la Scrivia. L'aile droite de l'armée fait sans obstacle le blocus de Tortone & du fort de Seravalle. Elle bloquera probablement aussi Alexandrie, si le centre & l'aile gauche parviennent à chasser l'ennemi de ses positions actuelles.

Les autrichiens sont revenus en force dans la rivière du Levant, & s'étendent jusqu'à Lavagna. Ils seront de nouveau obligés de l'abandonner, si les français se soutiennent sur la Scrivia, & occupent Bobbio.

On avoit annoncé que les étages arrêtés par ordre du gouvernement ligurien, & conduits à San-Remo, alloient être transférés à Nice. En effet, le général Peyron, qui commande dans la rivière du Ponent, les avoit fait embarquer; mais lorsqu'ils furent à Vintimille, il les fit mettre à terre & leur rendit la liberté.

Parmi les riches particuliers qui ont été taxés pour l'emprunt forcé, plusieurs n'ont pas pu payer, & en conséquence ont été mis en arrestation.

Le citoyen Joseph Cavagnaro, nommé directeur, a pour la quatrième fois fait instance auprès du corps législatif, afin qu'il le dispensât d'accepter. Le conseil des 60 n'a encore pris aucune détermination à ce sujet.

ESPAGNE.

De Madrid, le 12 brumaire.

Le nouveau capitaine général de Catalogne, don Domingo Isquierdo, a publié une proclamation par laquelle il presse l'exécution des ordres donnés par ses prédécesseurs contre les émigrés français. Tous ceux qui n'étoient pas munis de permissions de rester en Espagne, sont tenus d'en sortir dans le plus bref délai, sous peine d'être arrêtés & livrés aux autorités françaises. Quant à ceux qui ont obtenu ces permissions, ils sont astreints à les représenter au capitaine-général, qui les renouvellera, suivant qu'il le jugera à propos.

DANEMARCK.

De Copenhague, le 11 brumaire.

Pour remédier autant que possible au manque de numé-

raire, qui se fait aussi sentir ici, le college royal des finances doit prendre des mesures qui mettront les négocians à même de se procurer des fonds, moyennant des hypotheques sûres & sous certaines conditions. On prétend que, dans cette vue, il sera émis de nouveaux billets de banque. Au reste, on ne sait encore rien de positif relativement aux arrangemens qui doivent avoir lieu.

A l'égard de la banque de Danemarck & de Norwege, on vient d'arrêter les dispositions suivantes : 1°. les fonds de cette banque doivent être augmentés par une nouvelle mise de six cent mille rixdales, ou de cent rixdales par action; 2°. au lieu d'exiger de chaque actionnaire une avance de cent rixdales, il sera créé six mille actions à cent rixdales chacune.

L'usage du café est de nouveau permis en Suede; mais ce commerce appartiendra à l'avenir à la couronne.

ALLEMAGNE.

D'Augsbourg, le 16 brumaire.

Hier, à huit heures du soir, le général Suwarow est arrivé ici, & y a établi son quartier-général. Les armées russes réunies ont pris leurs quartiers entre l'Eller, le Danube & le Lech.

Le fils de Suwarow est aussi arrivé ici: il est général-major.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Bordeaux, le 20 brumaire.

Le directoire vient d'ordonner la levée de l'embargo de plusieurs bâtimens, notamment du *Jean-Richard*, américain.

Le 18, le tonnerre est tombé sur une des tours du fort du Ha; il a emporté une partie de l'entablement & fait quelques fracas. Il n'a blessé personne.

Tours, le 25 brumaire.

Vous verrez bientôt qu'on ne pouvoit prévoir quel effet rapide & salutaire a produit la combinaison des succès sur les ennemis du dehors & du dedans de la république! Des renseignemens sûrs nous avertissent que tout se prépare pour la pacification des contrées où la révolte avoit fait le plus de progrès. Nous vous promettons à cet égard de prompts & d'heureux détails.

Caraman, le 15 brumaire.

Voici un événement des plus singuliers, arrivé dans la petite commune de Roumens, canton de Revel. D'après

la déclaration d'un jeune berger, l'agent municipal, accompagné d'autres citoyens, se rend au cimetière, & trouve, comme l'avoit indiqué le berger, une pierre qu'il fit ouvrir; elle renfermoit un cadavre enveloppé d'un très-beau suaire, sur lequel étoit un écriteau portant ces mots : « Je suis M. Bigaud pere, natif de Toulouse, habitant de la commune de Maurens, âgé de , décédé le ; je prie les habitans de Roumains de me recevoir dans leur cimetière ».

De Strasbourg, le 24 brumaire.

Des couriers extraordinaires de Paris sont arrivés hier & avant-hier dans notre commune, & y ont apporté les loix du 18 & du 19 de ce mois. Les événemens de ces mémorables journées ont excité parmi nous le plus vif enthousiasme. On a la plus entière confiance dans l'heureuse réunion du génie de Bonaparte & des talens de Sieyès. On croit qu'enfin nous sommes arrivés au terme du délire révolutionnaire, & à la fin du règne des jacobins.

Les dernières lettres de Suisse annoncent que la marche des troupes vers le Rhin se presse avec activité. La plus grande partie de l'armée est arrivée sur les bords de ce fleuve. La division de Chabran se trouve à Bâle, & a été considérablement renforcée. Les divisions de Menard, Large & Gazan occupent le Rhin depuis le Frikthal jusqu'au lac de Constance : celle de Soult est postée dans le Rheintal : celles de Murtier & de Loison font toujours des progrès chez les Grisons, & s'avancent vers le Vorarlberg. La division de Turreau couvre le Valais. La belle division du général Humbert, composée des grenadiers de toutes les demi-brigades, & forte de près de 10,000 hommes, vient de quitter les environs de Zurich pour se rapprocher du Rhin, & se rendre aussi, dit-on, dans le Frikthal. Une attaque générale contre l'ennemi paroît très-prochaine.

Suivant les nouvelles de Stutgard, les russes continuent leur retraite. On assure que l'Autriche va rassembler un corps d'observation en Bavière, peut-être pour s'emparer de ce pays, depuis long-tems convoité par elle.

Les habitans de la partie du canton de Shaffhouse située sur la rive gauche du Rhin, ont été désarmés par ordre du prince Charles. On dit que c'est parce qu'on a découvert des intelligences secrètes de quelques-uns de ces habitans avec les français.

Nos lettres de l'armée du Rhin annoncent que cette armée occupe toujours la position de Sinzheim, Bruchsal & Wisloet, & qu'elle s'est concentrée sur ces points. On assuroit aujourd'hui qu'elle s'étoit repliée sur Manheim pour repasser le Rhin; mais ce n'étoit là qu'un bruit vague qui mérite peu de croyance.

De Paris, le 28 brumaire.

Le consul de jour ne sort pas du palais consulaire pendant 24 heures. Tous les matins, le commandant de Paris & les ministres reçoivent une lettre du secrétariat des consuls, qui leur apprend le nom de celui à qui ils doivent s'adresser pendant la journée.

Bonaparte a été, ces jours derniers, au jardin des Plantes, faire une visite au vénérable Daubanton.

On vient de faire plusieurs choix militaires qui inspirent la même confiance que les nominations aux places civiles.

Le général Dupont-Chaumont va commander le Calvados & les départemens environnans, à la place du général Rey.

Le général Hatry, à Rouen, à la place du général Verdieres.

Le général Moncey, qui a fait la guerre en Espagne avec tant de succès, & qui a inspiré tant de confiance personnelle, commande à Bordeaux. Ces trois officiers-généraux sont déjà partis de Paris pour se rendre à leurs postes.

— On dit que le général Macdonald a refusé le commandement en chef de l'armée d'Italie.

— La classe des sciences politiques & morales de l'institut a procédé hier à la formation de la liste de trois candidats pour la place vacante par la mort de Baudin (des Ardennes). Le scrutin a donné aux citoyens Abeille 180 suffrages; Bigot-Préamenu, 177; Boulay (de la Meurthe), 164.

— Le citoyen Lagrange a, pour raison de santé, donné sa démission de la place de professeur d'analyse à l'école polytechnique; c'est sur son avis que le conseil de cette école a nommé Lacroix, membre de l'institut national, à une troisième place de professeur d'analyse, dont les fonctions sont régulières & journalières. Les consuls de la république ont confirmé ce choix.

— Les consuls ont invité le ministre de l'intérieur à s'occuper des moyens de rassembler une troupe de comédiens pour l'Egypte. Le ministre de la marine fournira les moyens de transport; celui de l'intérieur a chargé deux citoyens de la formation de cette troupe.

— Les membres de la commission des contributions directes du canton de Paris, invitent par une adresse leurs concitoyens à seconder par des actes de dévouement les efforts du gouvernement, & à s'empreser d'acquitter leur dette envers la nation.

— Le fameux Mamin, qui se vançoit d'avoir tué la ci-devant princesse Lamballe & de lui avoir arraché le cœur, a été arrêté le 26.

— Beaucoup de citoyens, arrêtés par suite des derniers événemens, ont été mis en liberté.

— Le citoyen Raimond Bérenger, prévenu d'émigration, & détenu au Temple depuis trois mois, vient d'être rendu à la liberté. Aucun prisonnier n'a été écroué, depuis Lebois, dans cette maison d'arrêt.

— On dit que Lecointe-Puyraveaux est envoyé à Marseille comme commissaire du gouvernement. On ajoute que le citoyen Sahuguet doit commander dans les Bouches-du-Rhône.

— Les lettres des départemens continuent à annoncer le plaisir avec lequel y sont appris les événemens du 18 & 19 brumaire.

Les jacobins ont d'abord cru dans quelques endroits qu'on travailloit pour eux; mais ils ont bientôt vu que ce n'étoit ici le triomphe d'aucune faction. A Caen, ils avoient, le premier jour, commencé par faire arrêter une centaine de citoyens. Dès le lendemain, les chances ont tourné: les détenus ont été relâchés, & les emprisonnés n'étoient pas sans inquiétudes.

— « Il semble, dit le Journal du Calvados, que les heureux effets de cette révolution se fassent déjà sentir dans les malheureux départemens de l'Ouest. Nous apprenons d'Angers, par une lettre d'hier adressée à un citoyen de cette commune, que la proclamation du général Hédou-

ville où ils
que les
parmi
neau,
général
nemen
où les

A R
exprim
casionn
chant
par les
deven
Dans
à épro
tral &
central
maire

— L
une ad
est auss
après le
proposit
en assem

— «
après av
pour ven
être dev
tesquieu
des prin
rité terr
complet
machine
mais à
sachons
partielle

— U
proclam
Toulous

— Da
main da
17 de ce
— De
ceux des
Bordeau

— Le
au matin
Le gé
la moitié
Les ôt

— De
Kleber n
mille fra
devoit in

— On
ennemi d
velle bie
départ de
& du rete

ville a été portée aux chouans jusques dans le fond des bois où ils se retirent, par le citoyen Latulaie (d'Angers), & que les principaux chefs des chouans, au nombre de sept, parmi lesquels on distingue Scepeaux, Dautichamp, Sapineau, Turpin & sa femme, pleins de confiance dans le général Hédouville, & dans Bonaparte à la tête du gouvernement, ont mis bas les armes, & se sont rendus à Angers où les habitans sont maintenant dans l'allégresse.

A Rouen, cette nouvelle avoit causé une joie difficile à exprimer. Quelques étourdis ajouta la lettre, ont failli occasionner une rixe au spectacle, en demandant que l'on chantât le *Réveil du peuple*; mais leurs cris ont été étouffés par les hommes sages qui ne vouloient pas voir leur ville devenir le théâtre d'une nouvelle guerre de chansons.

Dans le Pas-de-Calais, l'enregistrement de la loi du 19 a éprouvé de l'opposition de la part du commissaire central & d'un administrateur. Robert Crachet, commissaire central, a de suite donné sa démission. La loi du 19 brumaire a été proclamée avec solennité à Châlons & à Tours.

— La commune de Dieppe, qui la première a envoyé une adresse de félicitation sur la journée du 19 brumaire, est aussi celle qui la première envoya une pareille adresse après le fameux serment du jeu de paulme, lorsque, sur la proposition de Sieyes, les états-généraux furent constitués en assemblée nationale.

— « Un représentant du peuple, dit un de nos écrivains, après avoir quitté son cabinet, sa boutique ou son échoppe, pour venir à Paris recevoir l'indemnité sénatoriale, s'imagine être devenu tout-à-coup un Lycurgue, un Solon, un Montesquieu. Régulant tout, brouillant tout, il se fait à l'instant des principes à sa mode. De-là qu'est-il enfin résulté? ô vérité terrible! la mort de trois millions d'hommes, la ruine complète d'autant de familles, & le brisement total de la machine politique. Presque tout est donc, non pas à réparer, mais à refaire. Un seul instant vient de nous être donné; sachons en connoître tout le prix, & sur-tout plus de mesures partielles ».

— Un nommé Mauléon, signataire & colporteur des proclamations de Louis XVIII, est dans les prisons de Toulouse.

— Daigny, l'un des chefs royalistes, pris les armes à la main dans la Haute-Garonne, a été fusillé à Toulouse, le 17 de ce mois.

— Des ordres sont donnés pour mettre en liberté tous ceux des prisonniers américains détenus dans les prisons de Bordeaux, qui seront réclamés par le consul de cette nation.

— Le bataillon des conscrits de la Seine est parti, le 20 au matin, de Strasbourg pour Manheim.

Le général Lecourbe a remis aux habitans de Manheim la moitié de leurs contributions; l'autre moitié est payée.

Les otages qui étoient à Landau ont été mis en liberté.

— Des lettres de Constantinople assurent que le général Kleber marchoit contre le grand-visir avec une armée de six mille français & de six mille naturels du pays; & qu'il devoit lui livrer bataille dans la plaine de Damas.

— On sait que le baron de Thugut est le plus terrible ennemi de la paix de l'Europe. Ce seroit donc une nouvelle bien favorable aux espérances de paix que celle du départ de ce ministre, en qualité de commissaire en Italie, & du retour à Vienne de Cobentzel pour remplacer Thugut.

M. de Cobentzel est le même qui a négocié avec Bonaparte le traité de Campo-Formio.

— Comme la trop grande sécurité peut aussi avoir ses périls, nous devons dire que divers renseignemens ne permettent guere d'ajouter foi aux lettres d'Allemagne, qui ont au moins prématurément annoncé que Paul I^{er} avoit ordonné à Suwarow de retirer ses troupes de la coalition. D'autres lettres portent, au contraire, que ce prince, furieux à la nouvelle des désastres de son armée, a ordonné à de nouvelles troupes de marcher au plutôt vers l'Allemagne.

MINISTÈRE DE LA POLICE GÉNÉRALE.

Extrait des registres des délibérations des consuls de la république.

Paris, le 26 brumaire, an 8.

Les consuls de la république, en exécution de l'article 5 de la loi du 19 de ce mois, qui les charge spécialement de rétablir la tranquillité intérieure, arrêtent :

Art. I. Les individus ci-après nommés : Destrem, ex-député; Arena, ex-député; Marquezi, ex-député; Truc, ex-député; Félix Lepelletier, Charles Hesse; Scipion du Roure; Gagny, Massard, Fournier, Girard, Fiquet, Basch, Boyer, Vanhek, Michel, Jorry, Brutus Maignet, Marchand, Gabriel, Mamin, J. Sabathier, Clémence, Marné, Joudeuil, Metge Mourgoing, Corchant, Maignan (de Marseille), Henriot, Lebois, Soulavie, Dubreuil, Didier, Lamberté, Daubigny, Xavier Audouin, sortiront du territoire continental de la république française. Ils seront à cet effet tenus de se rendre à Rochefort pour être ensuite conduits & retenus dans le département de la Guyanne Française.

II. Les individus ci-après nommés, Briot, Antonelle, Lachevardiere, Poulain-Grandprey, Grandmaison, Talot, Quivot, Daubermesnil, Frison, Declercq, Jourdan (de la Haute-Vienne), Lesage-Senault, Prudhon, Groscaud-Dorimond, Guesdon, Julien (de Toulouse), Santhonax, Tilly (ex-chargé des affaires à Gènes), Stévenotte, Gastang, Bouvier & Delbrel, seront tenus de se rendre dans la commune de la Rochelle, département de la Charente-Inférieure, pour être ensuite conduits & retenus dans tel lieu de ce département qui sera indiqué par le ministre de la police générale.

III. Immédiatement après la publication du présent arrêté, les individus compris dans les deux articles précédens, seront dessaisis de l'exercice de tout droit de propriété, & la remise ne leur en sera faite que sur la preuve authentique de leur arrivée au lieu fixé par le présent arrêté.

IV. Seront pareillement dessaisis de ce droit ceux qui quitteront le lieu où ils se seront rendus, ou celui où ils auront été conduits en vertu des dispositions précédentes.

V. Le présent arrêté sera inséré au bulletin des loix; les ministres de la police générale, de la marine & des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en surveiller & d'en assurer l'exécution.

Signé, SIEYES, ROGER-DUCOS, BONAPARTE.
(Article non encore officiellement publié.)

FINANCES.

Saint-Aubin, sur la taxe d'entretien des routes, appelée vulgairement ce qu'elle a été réellement jusqu'ici, le droit de passe.

« Mes jambons de Bayonne, & mes deux tonneaux de vin de Bordeaux, qui sont en route; je les legue, s'ils arrivent, à mon

petit-fils Nicolas , à condition qu'il rembourse les droits de passe » .
Ainsi s'exprime un bon campagnard dans une des clauses de son testament , déposé ces jours derniers chez Mautort , notaire Paris .

S'ils arrivent , est bien dit ; car si les chemins , à l'aide de la taxe d'entretien des routes , sont toujours entretenus dans l'état où ils sont maintenant , il se peut très-bien que les jambons , & à plus forte raison les tonneaux , n'arrivent pas même au petit-fils du testateur .

Cependant la taxe d'entretien des routes se perçoit par-tout , & la plupart des adjudications , faites à charge d'entretenir , loin d'exiger un supplément , présentent un excédent considérable qui pourroit servir à entreprendre les réparations majeures non comprises dans les cahiers des charges . Ce n'est donc pas l'argent qui manque .

On peut encore moins soupçonner l'incurie de la part des chefs chargés de l'exécution des loix relatives à cette partie si essentielle du service public . Tout administrateur tant soit peu éclairé doit être pénétré de son importance . En effet , les frais de transport à des distances plus ou moins éloignées , à commencer par une voiture de plâtre prise au fauxbourg Montmartre , jusqu'aux jambons de notre testateur pris à Bayonne , composent les uns dans les autres , plus du quart du prix marchand de toutes les denrées , matériaux & matières premières rendues à l'endroit de leur consommation ou emploi . D'un autre côté , un transport moins coûteux & plus facile peut faire consommer & employer utilement à trente lieues à la ronde des productions du sol qui aujourd'hui restent surabondantes ou inutiles dans un petit canton , où l'on ne peut s'en défaire à aucun prix . Sous ces deux rapports , les bonnes routes , dans un empire aussi étendu , aussi cultivé & peuplé que la France , peuvent produire une augmentation non pas de quelques millions , ni de quelques centaines de millions , mais de quelques milliards dans le capital & la richesse des propriétaires fonciers , avec un accroissement proportionnel de l'aïssance & des douceurs de la vie pour tous les citoyens .

Enfin , le mauvais état des routes rend souvent impraticable ou extrêmement dispendieux & difficile , le transport de l'artillerie & des subsistances militaires ; il peut amener dans les départemens du Midi la disette & la famine , tandis que les propriétaires & fermiers des départemens du Nord & de l'Est sont obligés , pour payer leurs impositions , de vendre leurs bleds à vil prix . Sous ce double rapport , l'entretien des routes intéresse essentiellement la sûreté & la tranquillité publique . Ajoutez à cela l'inconvénient de faire payer le droit de passe à un roulier qui ne peut passer qu'à l'aide de crics & de pioches , ou la taxe d'entretien pour des chemins non entretenus .

D'où vient donc un vice si choquant dans cette branche de l'administration ? Il ne tient point à la loi elle-même , comme quelques gens voudroient le faire croire . Non-seulement elle a été discutée & rédigée avec tous les soins & toute la maturité possible , par les membres les plus éclairés des deux conseils , aidés des lumières des citoyens les plus instruits dans cette partie ; mais la simple réussite des adjudications suffit pour prouver que la loi est bonne ; & que si l'effet n'y répond pas , c'est que les cahiers des charges sont mal rédigés ou mal exécutés .

Si le tout étoit affermé à une compagnie , on pourroit dire que c'est la faute d'un raisonnement fiscal mal-entendu qui droit : plus les chemins sont mauvais , plus il faut de chevaux pour s'en tirer , plus il faut de chevaux , plus la taxe rapporte . Mais il n'y a heureusement pas de compagnie .

Je crois donc que ce vice tient à deux circonstances : la première , que les prédécesseurs du ministre actuel de l'intérieur ayant trouvé la loi vicieuse , & préférant de charger de l'entretien des routes une compagnie , dont tous les devis & travaux ressortiroient aux cartons d'un bureau central à Paris , ont , non-seulement négligé d'activer les adjudications partielles , mais provoqué un message du directoire exécutif pour rapporter la loi . Par-là , tous les fermiers restent en suspens , les travaux sont suspendus , & bientôt les routes seront suspendues aussi .

La seconde est qu'on veut faire tout très-bien , & tout à-la-fois ; motif qui fait également pencher en faveur d'une compagnie unique) tandis qu'il faudroit se contenter de faire passablement une chose après l'autre , en commençant par les plus urgentes . Or , la plus urgente ici est de faire remplacer les pavés émigrés & boucher les trous où les roues s'enfoncent jusqu'à l'essieu : aussi de toutes les commissions extraordinaires à établir , la première me paroît devoir être une commission des ornières .

Enfin , la réparation des routes devient particulièrement urgente

par le changement heureux qui s'est opéré dans notre position politique . Tous les jours il sort une loi bienfaisante : les fonds publics s'améliorent ; le crédit & la confiance renaissent . Enfin , nous allons bientôt jouir d'une constitution raisonnable , mise en activité par des gens qui ont le sens commun . Mais il n'y a que Paris & ses environs qui puissent jouir promptement de ces bienfaits . Ailleurs les mauvais chemins empêchent les meilleures nouvelles d'arriver à tems , au point que tel citoyen peut mourir dans la maison de détention à Toulouse avant , que l'heureuse nouvelle du rapport de la loi des ôtages arrive à son petit-fils .

Signé, SAINT-AUBIN.

COMMISSION DU CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen LUCIEN BONAPARTE.

Séance du 28 brumaire.

Le citoyen Camus , archiviste du corps législatif est admis à prêter , en présence de la commission , son nouveau serment . Il dépose sur le bureau le même serment signé par les employés sous ses ordres .

Les représentans Hoverlant , Pierre Trottier , Danjou , Maes & Delorme obtiennent des passe-ports .

La commission des anciens renvoie les résolutions sur l'emprunt forcé & sur les paiemens des rentes & pensions revêtues de sa sanction .

Les consuls n'ayant envoyé aucun message , la commission s'est occupée de l'organisation de ses travaux futurs . Chaque membre aura un secrétaire , & la section de législation qui sera chargée du travail relatif au code civil , pourra s'adjoindre en outre trois jurisconsultes d'un mérite reconnu .

Nota . A trois heures , la commission des anciens reçoit un message de celle des 500 , qui la prévient qu'aucune résolution ne lui sera envoyée aujourd'hui . En conséquence , les membres se séparent sans avoir pris aucune délibération .

Bourse du 25 brumaire.

Amsterdam	Tiers cons.....20 f. 50 c.
Idem cour.....56 , 57 $\frac{1}{4}$	Bons $\frac{2}{3}$1 fr. 35 c.
Hamb.....192 , 189.	Bons $\frac{3}{4}$
Madrid.....	Bons $\frac{1}{4}$
Mad. effect.....	Bons d'arrérage , 86 f. 80 c.
Cadix.....	Action de 50 fr. de la caisse
Cadix effect.....	des rentiers.....
Gènes effect.....4 fr. 55 c.	Or fin.....105 f. 50 c.
Livourne.....	Ling d'arg.....50 f. 65 c.
Bâle.....1 $\frac{1}{4}$ per. , 2 per.	Portugais.....95 f.
Lausanne.....	Piastre.....5 f. 44 c.
Lyon.....pair 20 j.	Quadruple.....81 f. 25 c.
Marseille.....pair 20 j.	Ducat d'Hol....11 f. 65 c.
Bordeaux.....1 per. 10 j.	Guinée.....25 f. 25 c.
Montpellier.....pair 30 j.	Souverain.....35 f. 13 c.
Rente provis....15 fr. 50 c.	

Esprit $\frac{3}{5}$, 350 francs. — Eau-de-vie de Montpellier , 22 deg. , 235 f. — Rochelle , 22 d. . . . — Cognac 22 d. 300 f. — Huile d'olive , 1 fr. 25 c. — Café Martinique , 2 fr. 85 c. — Café Saint-Domingue , 2 fr. 60 cent. — Sucre d'Anvers , 2 fr. 00 cent. — Sucre d'Orléans , 2 fr. 10 cent. — Savon de Marseille , 1 fr. — Coton du Levant , 2 fr. 60 à 80 cent. — Coton des Isles , 4 f. 35 c. à 5 f. 10 c. — Sel , 4 f. à 4 f. 50 c.

A. FRANÇOIS.